

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2195 Société : RAM 118874

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HACHINI DRISSE Nezha

Date de naissance : 12/04/51

Adresse : Casablanca

Tél. : 06 61 57 36 92 Total des frais engagés : 1857,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. D. EL AMRAOUI
Psychiatre
Psychotérapeute
Neski - Casa

Date de consultation : 25/01/23

Nom et prénom du malade : HACHINI DRISSE Nezha Age : 70 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Troubles mentaux

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 25/01/2023

Signature de l'adhérent(e) : Hb

MUPRAS

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MUPRAS

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MUPRAS

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MUPRAS

Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MUPRAS

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/01/23	67	3092		Dr. D. EL AMRAOUI Psychiatre Psychotérapeute Rahal El Meskni - Casa 25 22 30 66 62

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 ASQUI FULI M Pharmacie Lorraine 2, Bd. Raspail 26 38200 Grenoble Tél. : 0522 22 21 56 Fax : 0522 26 35 00 SIREN : 00233100094	25/01/23	1557,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODP.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Driss El Amraoui
Psychiatre
Ancien Assistant Spécialiste
des Hôpitaux de France (Paris)
Tél. : 05 22 30 66 62

الدكتور ادريس العمراوي
إختصاصي في الأمراض النفسية والعصبية
طبيب إختصاصي مساعد سابقًا بمستشفيات
فرنسا (باريس)
الهاتف : 05 22 30 66 62

Casablanca, le

25/07/2023

الدار البيضاء، في

N° HACHIMI IDRISI

NEZHA

15

seroplex 10 mg 4x 240,00

15

Nodag 715 13x 19,40

15

Alivian 50 11j 27,00x5

15

Zopidol 10 mg au long cours 25,20

15

Labriaten 11j 4x 45,00

22x99,70

ALAOUI EDILI Mostafa
Pharmacie de l'Ordre de Casablanca
52, Bd. Rahal El Meskini - Casablanca
tel.: 0522 26 35 40 / 0522 22 27 56
TIC: 00253670100094

Trin

Dr. D. EL AMRAOUI 155780
Psychiatre
Psychothérapeute
39, Bd. Rahal El Meskini - Casa
Tél: 05 22 30 66 62

Traitements pour :

39, شارع رحال المسكنى - الطابق 4، شقة 8 (مصدع) - الدار البيضاء أنفا

39, Bd. Rahal El Meskini, Apt N° 8 - 4^{ème} étage (Ascenseur) - Casa - Anfa

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

19,40

19,40

19,40

LOT : 09922073
PER : 05/2027
PPV : 27,00 DH

LOT : 09922013
PER : 05/2027
PPV : 27,00 DH

LOT : 09922073
PER : 05/2027
PPV : 27,00 DH

LOT : 14522002
PER : 05/2027
PPV : 99,70 DH

LOT : 14521025
PER : 12/2026
PPV : 99,70 DH

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

Maphar
Bd Alkimia N° 6, QL,
Sidi Bernoussi, Casablanca
Seroplex 10mg cp sec b28
P.P.V : 240,00 DH



6 118001 184989

LOT : 09922073
PER : 05/2027
PPV : 27,00 DH

LOT : 09922013
PER : 05/2027
PPV : 27,00 DH

PPV : 45,00
LOT :
PER :

PPV : 45,00
LOT :
PER :